

Construire une alliance mondiale contre le changement climatique entre l'Union européenne et les pays en développement pauvres et les plus vulnérables au changement climatique

2008/2131(INI) - 20/10/2008

Le Conseil a tenu un **débat d'orientation** sur l'architecture financière internationale de la lutte contre le changement climatique, portant sur :

- les principes régissant la définition et la mise en œuvre de l'architecture financière internationale concernant le climat après 2012,
- les instruments d'une telle architecture financière, y compris le rôle du Fonds pour l'environnement mondiale (FEM),
- une éventuelle conditionnalité, en particulier pour les grands pays émergents.

Le Conseil a, entre autres, affirmé que l'UE était résolue à mettre en place une vaste coalition pour l'avenir de la planète unissant particulièrement l'UE et les pays les plus vulnérables aux conséquences du changement climatique. Il a mis en exergue à cette fin son intention de renforcer son partenariat avec l'Afrique, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement afin de veiller à ce que ces régions bénéficient des dispositions prévues par l'accord de Copenhague et qu'elles puissent s'assurer la croissance, l'accès à l'énergie propre et l'éradication de la pauvreté en vue de leur développement durable. Il s'est félicité à cet égard de l'alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique approuvée par le Conseil européen de juin 2008 et qui constitue un cadre global de dialogue et de coopération politique.